



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### programmes

Question écrite n° 4428

### Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à instituer des cours de secourisme dans l'enseignement primaire, à l'exemple des Pays-Bas. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte prendre prochainement une initiative en ce sens.

### Texte de la réponse

Compte tenu de leur âge, les élèves fréquentant les écoles élémentaires ne disposent ni de la force physique, ni de la maturité psychologique nécessaires pour mettre en oeuvre les gestes élémentaires de survie ou ceux enseignés dans le cadre du brevet de secourisme. Seule, une information sur les démarches d'alerte et les interventions à proscrire peut prendre place dans l'enseignement des règles générales de sécurité institué par le décret n° 83-896 du 4 octobre 1983. Ces notions ont été reprises par les programmes pour l'école primaire du 22 février 1995 dans lesquels figurent pour le cycle des apprentissages fondamentaux : « le corps de l'enfant (notions simples de physiologie et d'anatomie) » ; pour le cycle des approfondissements : « mise en oeuvre des règles d'hygiène, de sécurité, de tenue et justification de celles-ci... éducation à la santé, principales simples de secourisme ». L'enseignement qui peut ainsi être dispensé durant l'horaire scolaire vise à faire prendre conscience aux enfants des risques et dangers qui sont susceptibles de se présenter dans diverses circonstances de la vie quotidienne et à susciter de leur part les comportements de vigilance et de prudence qui s'imposent pour eux-mêmes et les autres. Une note de service du 10 juillet 1997 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale du 17 juillet 1997 rappelle l'importance d'initier les élèves, dès la grande section de maternelle jusqu'au collège, aux apprentissages des gestes élémentaires de premiers secours et invite les académies qui le souhaitent à mettre en place, selon des consignes précises, cette initiation. Un plan national de formation destiné aux inspecteurs de l'éducation nationale, aux conseillers pédagogiques, aux médecins et infirmiers est programmé en janvier 1998. Il sera complété par des plans académiques et départementaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4428

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 1997, page 3382

**Réponse publiée le :** 8 décembre 1997, page 4506